



LES APICULTEURS  
ET APICULTRICES  
DU QUÉBEC

# Projet de création d'une chambre de coordination et de développement apicole

# Plan de présentation

- Mise en contexte
- Qu'est-ce qu'une chambre de coordination et de développement (CCD)?
- Produit visé par la CCD apicole
- Objectif de la CCD apicole
- Membres fondateurs de la CCD apicole
- Fonctionnement de la CCD apicole
- Accréditation des Apiculteurs et Apicultrices du Québec (AADQ) et représentativité
- Le financement de la CCD apicole
- Les prochaines étapes et votre rôle à jouer



# Mise en contexte

## Défis du secteur

- Accès à la main-d'œuvre
- Contexte économique difficile
- Faible rentabilité
- Maladies dévastatrices



## Besoins

- Coordonner efficacement les maillons de la filière apicole
- Positionner et promouvoir les produits
- Développer la recherche et l'innovation



La création d'une chambre de coordination et de développement (CCD) apicole est la solution !

Résolution adoptée à l'AGA du 23 février 2024

# Qu'est-ce qu'une CCD?

- Entité prévue et encadrée par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*
- Structure de concertation entre les producteurs agricoles et les partenaires d'une filière (ex. : transformateurs, distributeurs, détaillants, centres de recherche, etc.)
- La CCD est une personne morale distincte de ses membres et est administrée par un CA composé d'au moins un représentant de chaque membre
- Par la mise en commun des ressources financières, la CCD peut prendre toute mesure pour promouvoir, améliorer, coordonner et développer la production et la mise en marché d'un produit agricole ou alimentaire
- La CCD ne peut pas réaliser de transformation ou commercialiser des produits

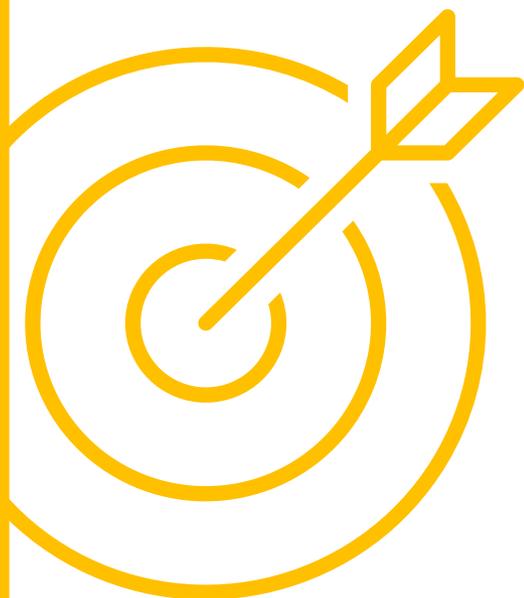
# Produit visé par la CCD apicole

- Recherche du produit le plus inclusif possible afin de permettre à la CCD de pouvoir réaliser des projets diversifiés au bénéfice de l'apiculture et des apiculteurs
- Nécessité d'avoir un produit agricole ou alimentaire (art. 135 de la Loi)
- Prise en considération des divers produits et services découlant de la ruche
- Objectif de couvrir de façon large ce qui se rapporte à la ruche :
  - Miel
  - Cire
  - Services de pollinisation
  - Reines
  - Nucléïs
  - etc.

Produit visé : **les produits de la ruche et de l'apiculture**

# Objectif de la CCD apicole

Rassembler les différentes parties prenantes afin de :



- **financer et réaliser des projets de recherche** et de développement pour la filière apicole québécoise
- **communiquer et rendre accessible les résultats** des projets de recherche et de développement à tous les apiculteurs du Québec
- dans le futur, **envisager de financer et réaliser des projets de promotion générique** pour la filière apicole

# Exemples de projets de recherche

- Amélioration de la santé des abeilles dans un contexte de services de pollinisation
- Amélioration génétique
- Lutte contre les effets du varroa
- Lutte contre les effets du petit coléoptère de la ruche
- Nourrissage des abeilles
- Lutte contre les effets des pesticides



# Membres fondateurs de la CCD apicole

## Producteurs

- Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec (AADQ).

## Recherche

- Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD);
- Autres partenaires du milieu de la recherche et chercheurs collaborateurs ponctuels.

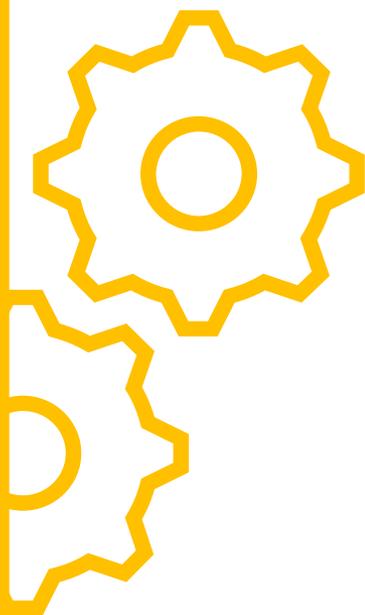
## Transformation – Distribution

- Citadelle;
- Autres partenaires du maillon de la transformation et de la distribution.



# Fonctionnement de la CCD apicole

- Un CA en charge de la CCD
  - Une majorité d'administrateurs nommés par les AADQ afin de refléter les besoins des producteurs
  - Au moins un administrateur représentant chaque membre
  - Possibilité que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) nomme une personne pour représenter les intérêts des consommateurs et qu'il délègue un observateur au CA
- Des dépenses de la CCD (projets et administration) couvertes par les contributions prélevées par les AADQ
- Le secrétaire général des AADQ assurerait les tâches administratives liées à la CCD



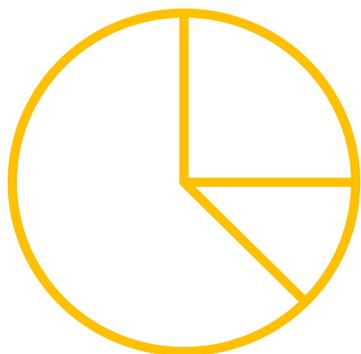
# Accréditation des AADQ et représentativité

- Les AADQ soumettront une demande d'accréditation à la RMAAQ pour représenter les personnes visées par la CCD apicole ainsi qu'une demande de création de la CCD
- Une fois l'accréditation obtenue et la création de la CCD approuvée, les AADQ pourront faire ratifier par leurs membres un règlement prévoyant le paiement de contributions obligatoires :
  - Les personnes visées par l'accréditation sont soumises au règlement sur les contributions (en d'autres termes, l'accréditation délimite à qui le règlement s'applique)
  - Toutes les personnes visées par l'accréditation doivent payer la contribution aux AADQ

Personnes visées : **les propriétaires de plus de 200 ruches**

# Pourquoi viser les propriétaires de 200 ruches et plus?

- L'intérêt pour une CCD a majoritairement été exprimé par des producteurs de 200 ruches et plus
- L'association accréditée (les AADQ) représente une large partie des ruches visées



- 90 % des ruches appartenant aux membres des AADQ sont détenues par des membres ayant « 200 ruches et plus »
- Ces derniers représentent 60 % des apiculteurs et 74 % des ruches qui seraient visés par la contribution

# Pourquoi viser les propriétaires de 200 ruches et plus? (suite)

- Volonté de favoriser le développement de la profession et d'assurer à un maximum d'apiculteurs l'atteinte d'un seuil critique leur permettant de dégager un revenu significatif de leur activité :
  - Les bénéfices de la recherche serviront à tous, sans avoir à ajouter une dépense supplémentaire aux apiculteurs en démarrage ou en phase de consolidation de leurs activités
  - En favorisant la croissance organique des ruchers, et donc à terme l'augmentation du groupe des « 200 ruches et plus », cela aboutirait à une amélioration de la base sur laquelle s'appliquerait la contribution
  - L'augmentation des revenus de contribution permettrait ainsi de développer davantage de projets tout en créant un effet de levier

# Le financement de la CCD apicole

- Une contribution est une somme servant à couvrir les coûts relatifs au fonctionnement de la CCD

Contribution visée : **2 \$/ruche**

- Cette contribution permettra d'amasser un fonds collectif et servira de levier pour accéder à d'autres sources de financement et de réaliser des projets de recherche
  - Rappel : les mises de fonds demandées aux associations se situent entre 10 et 15 % du montant global des projets de recherche



# Prochaines étapes et votre rôle à jouer

1. Réaliser la consultation des personnes visées en vue de confirmer leur adhésion au projet de mise en place d'une CCD et leur support envers les AADQ afin d'obtenir l'accréditation
  - Fiche d'information disponible sur le site de l'AADQ
  - Séance d'information
  - Sondage
2. Faire la demande d'accréditation des AADQ et de création de la CCD auprès de la RMAAQ
3. Participer à la séance publique à la RMAAQ
4. Réaliser une entente avec les partenaires
2. Demander l'approbation du règlement sur les contributions lors d'une assemblée générale des AADQ
3. Tenir une AGA de la CCD et réaliser une élection des administrateurs
4. Déposer le projet de règlement sur les contributions à la RMAAQ pour approbation



# PÉRIODE D'ÉCHANGE



Source: AADQ